

| | | |
|-------------------------------------|--------------|--|
| Allan Bennett & Associates | \$ 32,262.50 | Assurer des services de rédaction concernant 20 plans de dépenses de programmes et fournir également des conseils et de l'aide aux rédacteurs du ministère en ce qui concerne la préparation de leurs plans. |
| Peat, Marwick, Mitchell and Company | \$ 24,500.00 | Aider à déterminer s'il y a lieu de réviser la loi sur l'administration financière. |
| Woods Gordon | \$ 24,250.00 | Élaborer le Programme de perfectionnement professionnel pour la Direction des pratiques de gestion. |

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ATLANTIQUE

Question n° 745—M. Mazankowski:

1. Existe-t-il un Conseil de développement de l'Atlantique et, dans l'affirmative, a) quel en est le mandat, b) quels sont (i) le nom (ii) les antécédents ou l'expérience (iii) la durée du mandat de chaque membre, c) quelle rémunération les membres (i) touchent-ils (ii) ont-ils touchée à ce jour, en traitement ou frais de déplacement, par exemple, d) quel autre financement, s'il en est, le gouvernement fournit-il?

2. Au cours de l'année financière 1982-1983, le Conseil s'est-il réuni et, dans l'affirmative, a) combien de fois, b) combien de fois est-il tenu de le faire, c) quelles questions a-t-il étudiées, d) quels rapports ou recommandations a-t-il publiés?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): 1. Non. Le pouvoir législatif du Conseil de développement de l'Atlantique a été abrogé le 7 décembre 1983 par la proclamation de l'article 22 de la loi organique, 1983.

2. Le Conseil n'a tenu aucune réunion en 1982-1983.

[Français]

M. Evans: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Forrestall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je présume que les meilleurs d'entre nous doivent s'incliner devant le refus obstiné du secrétaire parlementaire et du gouvernement de reconnaître le rôle traditionnel de la question marquée d'un astérisque et sa place dans notre régime parlementaire. Je suis donc forcé de demander quand je peux compter recevoir une réponse à ma question n° 699. Elle a trait à la somme recueillie à titre de droits payés par les navires enregistrés à l'étranger mais navigant le long de nos côtes, afin que nous puissions savoir si les dépenses engagées pour percevoir ces droits correspondent au moins aux recettes perçues.

M. Evans: Monsieur le Président, cette question me semble très sensée. Le député aura la réponse bientôt.

M. McKinnon: Monsieur le Président, je prends à nouveau la parole pour demander ce qui en est de la question inscrite au

Les subsides

Feuilleton depuis trois ans maintenant. J'y demande quelle est la hausse réelle des dépenses du ministère de la Défense nationale, y compris les frais statutaires, exprimées en pourcentages pour chaque année financière depuis 1970-1971 jusqu'à 1979-1980.

Je suis convaincu que le secrétaire parlementaire sait que la réponse est prête. On peut seulement en déduire que les ministres refusent qu'on la présente au Parlement, car elle contredit les renseignements qui figurent dans leurs discours au sujet de l'effort du Canada en matière de défense. Ils ont exagéré ces chiffres dans leurs discours et les réponses de ce genre rédigées par le ministère viendraient les contredire. C'est pour cette seule raison que la réponse n'est pas déposée depuis trois ans. Il ne peut y avoir d'autre raison, n'est-ce pas?

M. Evans: Je ne suis pas persuadé du contraire, mais j'examinerai la situation et tenterai d'obtenir aussi rapidement que possible une réponse pour le député.

● (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—
LES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McMillan:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas respecté sa promesse d'atténuer les disparités économiques régionales et d'avoir ainsi favorisé l'inégalité économique qui persiste entre les provinces de l'Atlantique et le reste du Canada par le biais d'une politique qui consiste à enlever tous ses moyens au ministère de l'Expansion économique régionale, à réduire radicalement les investissements consacrés à l'expansion régionale et à dévaloriser, à des fins politiques, les ententes fédérales-provinciales de développement.

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député de Hillsborough (M. McMillan) a proposé cette motion d'opposition portant sur les disparités économiques régionales, plus précisément en ce qui a trait aux provinces de l'Atlantique. Je le félicite d'avoir soulevé cette question, mais j'ai des réserves à formuler. Je le félicite parce que son parti n'a jamais jusqu'à maintenant soulevé ni signalé cette importante question; puis j'ai des réserves parce qu'il emploie les mots «blâme le gouvernement» dans sa motion. Lorsque je considère les millions de dollars que le gouvernement fédéral a prévus, approuvés et dépensés dans les provinces de l'Atlantique, je ne puis être d'accord avec le député. Je ne vois pas pourquoi la motion proposée aujourd'hui parle de blâme.